

Agadir-Cap Ghir : Campagne contre la centrale thermique

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-03-2007 19:22:53

Si on revient aujourd'hui sur l'affaire de l'implantation de la centrale thermique dans le fameux site écologique de Cap Ghir, à quelque 50 kilomètres d'Agadir, c'est que les voix de différentes directions ne cessent de s'indigner et de s'époumoner devant ce désastre environnemental. Aussi bien les personnalités représentatives et publiques, le mouvement associatif que les médias et les populations, tout le monde réagit de la manière la plus ferme et la plus catégorique.

L'installation de ce projet industriel à charbon au cœur d'une zone d'intérêt biologique et écologique, au littoral nord d'Agadir, en l'occurrence le SIBE de Tamri, entraînerait, en fait, un déséquilibre fatal au niveau de la réserve de biosphère arganaise (RBA), au pays d'accueil touristique (PAT) et à l'intégration des deux SIBE dans une seule aire protégée. En effet, la création de cette aire protégée a été inscrite en 2004 dans le plan d'opération du projet «Assistance à la gestion des ressources naturelles» (AGRN), mené en collaboration par le Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification et la coopération technique allemande (GTZ). Dans le cadre de ce projet, un diagnostic préliminaire a été effectué. Il a concerné la présentation des deux SIBE de Tamri et de Cap Ghir, les menaces sur les écosystèmes dans la région, les éléments du contexte socioéconomique et les zones à inclure dans cette aire protégée. Ce diagnostic a également défini les objectifs d'aménagement et proposé l'approche de travail et la démarche méthodologique. Le projet de création de l'aire protégée Tamri/Cap Ghir s'inscrit donc dans la mise en œuvre des orientations régionales dans ce sens, des stratégies nationales, notamment le plan directeur des aires protégées, le programme d'action nationale de lutte contre la désertification et les engagements internationaux des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il est à signaler que la création du SIBE de Tamri et de Cap Ghir dans une aire plus large de plus de 14.500 ha se justifie par la richesse faunistique de cette aire qui abrite 45 couples d'Ibis chauves et 78 individus de Mouflons à manchettes, la richesse floristique dont l'arganier, le thuya, le caroubier et le letisque en contact direct avec la mer et la présence d'une zone A de la RBA, en plus de plantes aromatiques, médicinales et mellifères, la présence du patrimoine paysager et culturel, avec une multitude de sites naturels, des monuments religieux, des sites historiques classés et des grottes dont l'une a fait l'objet de fouilles archéologiques.

Les objectifs de l'aménagement de cette aire sont nombreux, dont notamment la réhabilitation et la gestion rationnelle des ressources de la zone du SIBE, l'amélioration des valeurs écologiques et paysagères du SIBE, l'instauration des mécanismes de plaidoyer pour la conservation de ressources du SIBE, l'implication de la population locale dans la gestion des ressources naturelles et le développement de la zone à travers l'écotourisme, la pêche, l'artisanat et l'agriculture. Les potentialités de cette aire sont énormes, en particulier sa position géographique à proximité des stations balnéaires Agadir, Taghazout et Essaouira, ses attraits touristiques, sa biodiversité comme zone humide à l'embouchure de l'oued Tamri, flore micronésienne, faune marine, la dynamique de ses acteurs, volonté, synergie, concertation, tissu de 18 associations et savoir-faire, les activités économiques, pêche, production d'huile d'Argane, apiculture, élevage caprins, bananiers plein

champ, grenadier et potiron, artisanat à base de thuya, études et règlements disponibles, SDAULTNA, Plan cadre RBA, études sur les aires protégées (Sibe) et loi sur la protection de l'environnement. Après toutes ces démarches participatives et ces données d'une grande valeur écologique et socioéconomique, peut-on imaginer un seul instant une quelconque perturbation de cet équilibre que les études scientifiques ne font que confirmer ? Il est vraiment aberrant et insensé de vouloir, sous quelque prétexte que ce soit, compromettre tous ces travaux menés avec amour et civisme par des compétences relevant de plusieurs organismes et instances tant nationales qu'étrangères. L'entrée en lice des élus, des parlementaires, des acteurs associatifs, des médias, des populations... pour s'opposer énergiquement à la décision de l'ONE d'implanter une centrale thermique au milieu de cette aire protégée est, en fait, une bataille écologique afin de préserver nos ressources naturelles et ses retombées positives sur l'homme et la nature. L'ONE n'a qu'à aller voir ailleurs, il y va de l'intérêt du pays.

Source : Al Bayane